

Les prêts garantis par l'Etat font aussi des déçus

Même si plus de 250 000 sociétés ont été aidées, les TPE et les start-up voient souvent leur dossier rejeté

Michelle Dominguez, propriétaire de quatre boutiques de prêt-à-porter en Rhône-Alpes, à Lyon, Oullins et Voiron, ne comprend pas. La demande de prêt garanti par l'Etat (PGE) qu'elle a faite auprès de sa banque a été rejetée. « On a eu les gilets jaunes, les grèves des transports qui ont provoqué un gros manque à gagner sur décembre et janvier, et maintenant on a le Covid. J'ai huit salariés à temps complet et une à mi-temps, tous nos stocks de printemps qui sont dans les boutiques et qu'il va falloir brader pour faire de la trésorerie. Je ne vois pas comment on peut s'en sortir », dit la commerçante.

De nombreux chefs d'entreprise ont connu ce type de déconvenue ces dernières semaines. Olivier Roubin, créateur d'une start-up sur la Côte d'Azur, en fait partie. « La banque nous a répondu que nous n'avions pas assez de fonds

propres. Le problème, pour une société comme la nôtre qui a moins de trois ans d'existence, c'est que nous n'entrons pas dans les cases. » Ironie du sort, la jeune pousse en question, Le Panier Bleu, une marketplace qui rassemble des producteurs locaux, connaît une activité exponentielle depuis le début du confinement – et a fini par obtenir un crédit classique de sa banque.

Selon le président de la Fédération bancaire française (FBF), Frédéric Oudéa, les sociétés dont la demande a été refusée restent très minoritaires. Pour les entreprises éligibles au dispositif, le taux de refus est inférieur à 5 %, « voire plutôt entre 2 % et 3 % ». « Sur plusieurs centaines de milliers de demandes, ça fait quand même du monde », reconnaît un banquier sous le couvert de l'anonymat. De fait, à la date du mercredi 22 avril au soir, 251 000 entreprises ont obtenu un PGE pour

un encours global de près de 40 milliards d'euros, soit un montant moyen de 140 000 euros, a déclaré le directeur général de Bpifrance, Nicolas Dufourcq. Les TPE (très petites entreprises) sont les principales bénéficiaires à côté de grands noms comme Air France.

« Prouesse industrielle »

L'annonce du dispositif de PGE, qui pourra atteindre au total un encours de 300 milliards d'euros, a en effet remporté un succès immédiat lors de son annonce le 16 mars par Emmanuel Macron. Les banques ont vu affluer les dossiers, les contraignant à réaliser une véritable « prouesse industrielle » : après avoir mis au point le mécanisme du prêt avec Bercy en un week-end, elles ont dû s'organiser pour former les conseillers clientèle et faire circuler l'information dans leurs réseaux – non sans difficultés au départ, du fait du

« Ce dispositif n'est pas fait pour surendetter les entreprises »

FRÉDÉRIC VISNOVSKY
médiateur du crédit
à la Banque de France

contexte du confinement. Les personnels ont également été massivement mis à contribution. « 60 000 salariés sont mobilisés pour ces prêts, tout le monde donne un coup de main, indique Frédéric Guyonnet, le président national du syndicat SNB-CFE-CGC. Pour gagner du temps, des employés normalement chargés de la maintenance ou de la formation sont réquisitionnés pour scanner et classer les documents. On a mis les moyens, et on le vit mal quand on entend que les banques ne jouent

pas le jeu. » D'autant que dans le secteur, selon le syndicat, le taux d'absentéisme en raison du coronavirus atteignait 28 % au 17 avril.

À lui seul, le groupe BPCE (Banque populaire Caisse d'épargne) a enregistré plus de 100 000 demandes, pour près de 19 milliards d'euros. « Pour les Caisses d'épargne, notre production de prêts garantis par l'Etat équivaut à notre production habituelle de crédits entreprises et professionnels d'une année, c'est énorme », affirme Christine Fabresse, la directrice générale banque de proximité et assurance chez BPCE. Chez BNP Paribas, des « comités minute » se réunissent quotidiennement dans les territoires pour traiter tous les dossiers complexes. Sur plus de 30 000 demandes de crédit, pour un montant de 7,3 milliards d'euros, le taux de refus s'élève à 1,3 %. « Les dossiers qui ont été refusés concernaient des entreprises à la situation très dégradée avant la crise, pour

lesquelles le besoin de trésorerie n'était pas le sujet », indique Marguerite Bérard, la directrice des réseaux France chez BNP Paribas. « Il y a un alignement d'intérêt entre nous et nos clients, nous avons tous intérêt à ce qu'ils passent cette période de crise. Mais la garantie de l'Etat c'est l'argent de nos impôts, et nous sommes comptables du bon usage des deniers publics. »

Frédéric Visnovsky, médiateur du crédit à la Banque de France, qui traite les réclamations des chefs d'entreprise dont les dossiers ont été refusés – dont 90 % de TPE, comptant en moyenne 5 à 6 salariés –, confirme cette approche. « Ce dispositif n'est pas fait pour surendetter les entreprises, plaide-t-il. Il faut qu'elles soient capables de dégager de la rentabilité à l'avenir. » À l'issue de la médiation, environ les deux tiers des demandeurs obtiennent satisfaction. Les autres pourront désormais accéder à un dispositif qui fait l'objet d'un décret publié samedi 25 avril, sous forme d'octroi de fonds participatifs. « Il y a un certain nombre d'entreprises qui ont davantage besoin d'être aidées en termes de fonds propres qu'avec un crédit », fait valoir Frédéric Visnovsky. Par ailleurs, plusieurs régions étudient la possibilité de proposer des « prêts rebond », d'un montant de 10 000 à 50 000 euros, dispositif qui pourrait être lancé dans la semaine du 27 avril.

Pour le Syndicat des indépendants, il y a urgence. « Nous demandons depuis maintenant vingt mois au gouvernement des aides pour les petites entreprises fragilisées hier par le climat social (« gilets jaunes », grève...) et aujourd'hui par la crise sanitaire, rappelle Marc Sanchez. A ce jour, et selon notre dernière enquête, 400 000 TPE sont sans solution. Pire, 77 % d'entre elles se déclarent être en demande de trésorerie sous deux mois. » ■

Les grands groupes ne se précipitent pas pour abonder le fonds de solidarité

C'EST UN FILET DE SÉCURITÉ auquel les très petites entreprises (TPE) ont largement eu recours depuis le début du confinement. Le fonds de solidarité en faveur des entreprises, créé par l'Etat et les régions pour prévenir la cessation d'activité des microentrepreneurs, indépendants ou professions libérales, a déjà reçu plus d'un million de demandes et versé plus de 800 000 aides, pour un montant de 1 milliard d'euros.

Les très petites structures peuvent en bénéficier (jusqu'à 1 500 euros, auxquels peut s'ajouter une aide complémentaire de 5 000 euros) dès lors qu'elles sont touchées de plein fouet par les conséquences économiques du Covid-19, soit parce qu'elles font l'objet d'une interdiction d'accueil du public, soit parce qu'elles ont perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires. Alors que la crise s'aplanissait, le fonds de solidarité est devenu plus généreux. Les critères d'attribution ont été élargis, d'abord à certains agriculteurs, aux artis-

tes-auteurs, et aux entreprises en redressement judiciaire et en procédure de sauvegarde. Pour l'hôtellerie-restauration, le tourisme et le loisir, plus durablement touchés par la crise, l'accès au fonds a été étendu, vendredi 24 avril, à des entreprises de taille supérieure et la subvention doublée, à 10 000 euros au maximum.

« Appel solennel »

Le budget du fonds de solidarité a donc été revu, passant de 1 milliard à quelque 7 milliards d'euros. Premier contributeur, l'Etat va apporter 6,25 milliards. Les régions participent également à hauteur de 500 millions d'euros.

Le ministre de l'action et des comptes publics a appelé à la générosité des entreprises, mais sans beaucoup de succès. Seul le secteur des assurances a abondé le fonds de manière significative, à hauteur de 400 millions d'euros. « Mais il a fallu leur tordre le bras, note une source à Bercy. Après la polémique sur l'assurance

des pertes d'exploitation qui n'a servi à rien pour couvrir les entreprises dans cette crise sanitaire, la pression a été forte pour que les assureurs contribuent à la solidarité nationale ». Le groupe de luxe Hermès a versé pour sa part la somme symbolique de 3 millions d'euros.

Mardi 21 avril, le sénateur (LR) Jean-François Husson a proposé de « faire un appel solennel (...) à l'ensemble des grands groupes (...) qui (...) sont en bonne santé », estimant que « l'heure est suffisamment grave et importante pour demander une contribution volontaire ». Dès le 16 avril, par un amendement au projet de loi de finances rectificative, des parlementaires avaient souhaité la participation de la grande distribution. Mais, pour les distributeurs, pas question d'abonder le fonds de solidarité nationale. Certes, ils font partie des rares commerces encore en activité qui génèrent du chiffre d'affaires, mais, selon eux, les bénéficiaires sont loin d'égaliser ceux que la population imagine.

« L'évolution du chiffre d'affaires est relativement faible. On est, ces derniers jours, à peine à + 5 % par rapport à l'an dernier », explique Jacques Creyssel, délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution. Les paniers sont plus volumineux, mais les gens viennent moins souvent et ne font plus de dépenses inutiles. De plus, argumentent les distributeurs, ils ont eu des dépenses « gigantesques », en matière d'équipement de 200 000 carrés de Plexiglas devant les caisses, de recrutement d'agents de sécurité pour filtrer les flux de clients, ou d'intérimaires pour assurer la cadence des drives », mais aussi avec « la prime de 1 000 euros, qui représente entre 500 et 600 millions d'euros à sortir pour les distributeurs », précise M. Creyssel. « La difficulté, c'est que tout le monde souffre de la crise actuelle, indique-t-on à Bercy. Mais certains moins que d'autres. » ■

VÉ. CH.

ET CÉCILE PRUDHOMME

BÉATRICE MADELINE

ET VÉRONIQUE CHOCRON